

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0279**

commune (s) : Saint Priest

objet : Voiries de desserte Renault Trucks - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

**Bureau du 29 septembre 2008****Décision n° B-2008-0279**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Voiries de desserte Renault Trucks - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2007-4591 en date du 18 décembre 2007, le Conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert dont la commission est composée en jury, conformément à l'article 74-III-4° alinéa du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant les voiries de desserte Renault Trucks à Saint Priest.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres composée en jury, en séance du 12 septembre 2008, a classé première l'offre de l'entreprise SCE pour un montant de 126 000 € HT.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre pour les voiries de desserte de Renault Trucks à Saint Priest.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise SCE pour un montant de 126 000 € HT.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 15 octobre 2007, opération n° 1495, pour la somme de 1 000 000 € TTC en dépenses.

**4° - Le montant** à payer en 2008 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.**